

Cabinet BOITIEUX : une forte implication auprès des entreprises en droit et gestion sociale

Parce que le droit social est une passion, et contribuer à la réussite d'une entreprise sa motivation, le Cabinet BOITIEUX accompagne les PME en droit et gestion sociale, tant en conseil qu'en contentieux. « La gestion du personnel constitue aujourd'hui un facteur coût important et un risque vital non négligeable pour une PME au regard des condamnations prud'homales actuelles » souligne Maître Géraldine Boitieux. Son approche globale, fournissant un solide appui aux dirigeants, a engendré une grande fidélisation et un développement de sa clientèle.

Quels sont vos domaines de compétences ?



Maître Géraldine Boitieux

Nous intervenons en droit social au sens large (conseil au quotidien, rédaction d'actes/de contrats, négociation individuelle/collective, licenciement individuel/collectif, élection d'IRP, protection sociale, intéresse-

ment, AT/MP : inopposabilité et contestation de taux, etc.). Au-delà de limiter les risques sociaux, nous faisons du droit du travail un outil pour optimiser les charges sociales d'une entreprise. Une démarche très appréciée par les dirigeants. Notre accompagnement en conten-

tieux représente également un point fort. Ma grande expérience en la matière me permet d'anticiper au mieux les risques pour l'entreprise, et l'accompagner de manière optimale le cas échéant par une bonne connaissance de son activité et de ses problématiques.

Comment définiriez-vous les autres atouts de votre structure ?

Les clés de la réussite d'une entreprise passent avant tout par l'appui d'experts compétents, réactifs, disponibles et pragmatiques ; des qualités dont notre cabinet est doté, outre notre technicité juridique dans un droit qui ne cesse d'évoluer. En connexion permanente avec nos clients, j'assure un accompagnement de proximité, secondée par une juriste spécialisée et une équipe dynamique et passionnée. Nos prestations sont fournies dans leur

intégralité, « prêtes à envoyer » et sur mesure.

Quel conseil donneriez-vous aux entreprises ?

Parce que trop de sociétés nous consultent beaucoup trop tard, nous les encourageons à s'entourer d'un conseil dès les premières embauches. Le risque social ne doit pas être négligé dans l'entrepreneuriat au regard des recours en constante évolution devant les juridictions prud'homales.

Alors je dirais : Prévenir plutôt que guérir, et optimiser pour mieux développer !

Boitieux

CABINET D'AVOCATS

26, rue Pierre Dailly - 76240 LE MESNIL
ESNARD / 44, rue Jeanne d'Arc - 76000 ROUEN
Tél : 09 50 90 00 14 - www.boitieux-avocat.fr